nant de Narbonnaise (p. 18), la dispersion rurale de certains autres cultes (p. 65). On se rend compte pourtant de l'incertitude et de la maigreur de ces résultats ; et l'on sent combien ils gagneraient en ampleur et en fermeté si, au lieu de se limiter au territoire des Lingons, on pouvait disposer de cartes du même genre, avec des tracés de routes (aussi vraisemblables que possible), pour l'ensemble de la Gaule.

Beaucoup d'autres précieuses notations de M. Drioux doivent orienter les recherches de détail qui préparent cette œuvre si désirable : soit qu'elles suscitent des confirmations, soit qu'elles appellent certains correctifs. Ainsi je crois bien qu'il ne faut pas, lorsque, auprès d'une source guérisseuse, on trouve une multitude d'ex-voto représentant des organes très divers, chercher à délimiter trop strictement les maladies qu'on y venait soigner et, par suite, la nature de la divinité qu'on y adorait (par exemple, p. 24). Je me demande aussi si, devant tel débris de monument, on ne conclut pas trop vite au « cavalier contre l'anguipède » : le fragment de Saint-Martin-du-Mont, qui figure p. 48 sous le n° 16, rappelle bien plutôt les monuments (médailles, bas-reliefs) où l'empereur à cheval semble soutenu par la Terre nourricière. Çà et là (p. 50 et suiv., 63), les hypothèses un peu risquées de savants imaginatifs sont rapportées avec un peu trop de complaisance : mais ce n'est que par accident, et M. Drioux ne les prend pas à son compte.

Il faut admirer, au contraire, sans réserve, qu'il ait si sobrement constaté l'abondance des cultes de sources, fontaines et rivières (mais j'ai cherché en vain la mention de la Fosse Dionne de Tonnerre?), trop naturelle, dit-il, en cette région de dispersion des eaux. Ses autres conclusions sont aussi sûres : on retiendra comme essentielle celle-ci : que les cultes d'origine gauloise, loin de s'être progressivement amortis sous la domination romaine, ont repris (à partir du IIIe siècle) une vitalité qui explique leur longue survivance sous l'apport chrétien et encourage à en rechercher les traces dans les documents ecclésiastiques. Ainsi ce travail, si parfaitement et même luxueusement présenté, n'est-il pas seulement une excellente contribution à l'archéologie gallo-romaine et à l'histoire des religions, mais un encouragement aux meilleures méthodes.

Jean BAYET.

Sciences auxiliaires.

Inscriptiones Italiae. Volumen X : *Regio X ;* Fasciculus II : *Parentium,* curavit Atilius DEGRASSI : Roma, Libreria dello Stato, in-fol, XXIV-107 pages, 3 pl., 80 L.

Le troisième fascicule des *I. I.* contient les inscriptions provenant de

Parentium (Parenzo en Histrie) et de ses environs, dont beaucoup ont trouvé refuge au musée de Trieste. Ce recueil comprend 131 pages et 263 numéros, alors que la partie correspondante du *C. I. L.* comprend 10 pages et 84 numéros ; on voit le progrès. Quatre inscriptions viennent du *Supplementum* de Pais, 43 des *Atti e memorie della Societa istriana d'archeologia* (de 1886 à 1931), 7 des *Arch. ep. Mitt.* (1892, publiées par Münsterberg et Patsch), 2 des *Notizie* (1928, p. 412), 6 du Dessau et 5 de l'E. Diehl.

Tout le reste, soit 106 numéros, est inédit. Il s'agit souvent de fragments infimes, mais il faut faire un sort à une série de 90 graffites (nos 93 à 182) qui ont été découverts dans la basilique d'Euphrasius et notent des dates de décès selon le type suivant : *V id(us) mai(as)* | *obitum* | *Nerius* | *p(res)b(yter)* (no 124). On croit que ces graffites s'échelonnent de la fin du VIe au IXe siècle ; on y remarque des formes comme *genuarias* (*ianuarias*), *madio* (*maio*), *nuno* (*nono*), attestées ailleurs il est vrai.

Le plan est le même que dans les autres fascicules. L'inscription est le plus souvent reproduite en phototypie, et dans ce cas le texte suit la figure en minuscule italique avec développements et compléments ; lorsqu'il n'y a pas de phototypie, il y a reproduction d'un dessin ou de l'inscription en majuscules (comme dans le *C. I. L.*). Le commentaire, en latin, renseigne sur la découverte et la bibliographie ; il donne le numéro de l'estampage et celui du cliché photographique ; l'inscription est suivie d'explications, qui manquent tant au *C. I. L.* et pour lesquelles on doit féliciter M. A. Degrassi. Le volume s'ouvre par trois planches : une carte de la région de Parentium, un plan de la ville avec indication à l'encre rouge des restes antiques, un plan du groupe formé par les quatre basiliques chrétiennes anciennes, et se termine par des *indices* et des tables de concordance. Il faut insister sur les photogravures ; elles sont excellentes et permettront aux travailleurs de vérifier à tout moment les lectures de l'éditeur.

Les numéros des inscriptions se détachant mal, ne pourrait-on dans le titre courant porter le premier et le dernier numéro de chaque page? Afin que l'on sache toujours où en sont les *I. I.*, ne pourrait-on, sur une feuille volante, insérer dans chaque publication un *conspectus* de l'ensemble avec notation des fascicules parus?

C'est avec timidité que je pose ces questions. En effet, le compte-rendu que j'ai fait ici (X, 1933, p. 526) des deux premiers fascicules a éveillé certaines susceptibilités : bien qu'ayant insisté sur l'*utilité* et la *beauté* des *I. I.*, je m'étais permis de regretter la complication bibliographique, si j'ose dire, qui allait résulter de ce nouveau recueil dont le plan diffère de celui du vénérable *Corpus*. Je tiens à dire, en toute bonne foi,

que le fascicule de M. Degrassi est si parfait, tant pour la science que pour la présentation, qu'il me fait revenir sur ma première impression. Il me prouve victorieusement que l'enrichissement du matériel et les moyens techniques modernes justifient de façon complète cette colossale entreprise. Que l'on croie bien que les réactions auxquelles j'ai fait allusion plus haut ne sont pour rien dans l'amendement que j'apporte à ce que j'écrivais il y a deux ans. Car, en terminant, je revendique pour les auteurs de comptes-rendus une liberté qui ne peut avoir pour limites que la conscience et la courtoisie. Sans quoi les bulletins critiques devront s'appeler encômiastiques — ils le sont déjà trop souvent — et n'auront plus qu'à disparaître des revues scientifiques.

Marcel DURRY.

A. DE POORTER, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de la ville de Bruges* : Gembloux-Paris, 1934, in-8°, 762 pages (Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques de Belgique, vol. II).

Les manuscrits de la bibliothèque de Bruges, au nombre de 610, proviennent pour la plupart de l'abbaye cistercienne des Dunes, établie dans cette ville dès le XII^e^ siècle et dont les bâtiments sont occupés aujourd'hui par le grand séminaire. Mais, comme, au début du XVII^e^ siècle, l'abbaye des Dunes avait elle-même hérité des livres d'une autre abbaye voisine, celle de Ter Doest, à Lisseweghe, il s'agit en réalité de deux séries distinctes — et d'ailleurs souvent difficiles à discriminer — de *codices*, les *Thosani* et les *Dunenses*. Il convient d'ajouter à ces deux fonds principaux une douzaine de manuscrits provenant de l'abbaye bénédictine d'Oudenbourg et quelques acquisitions plus récentes, parmi lesquelles une riche collection de *Livres d'heures et de prières*.

Aucun des manuscrits de Bruges n'est antérieur au XI^e^ siècle — ils sont surtout nombreux à partir du XIII^e^ — et aucun, sauf erreur, n'intéresse l'Antiquité classique. En revanche, la théologie, la philosophie, le droit, les sciences physiques et naturelles, l'histoire et la grammaire du moyen âge y sont largement représentés.

La compétence bien connue du savant bibliothécaire M. de Poorter a fait merveille dans la description de la riche collection dont il a la charge. Ses notices, toujours précises et aussi détaillées que la matière le comporte, sont enrichies d'informations bibliographiques précieuses, en sorte que le catalogue des manuscrits de Bruges sera, autant qu'un catalogue, un véritable instrument de travail.

Ajoutons que dans l'Introduction placée en tête de ce gros volume M. de Poorter a réuni bon nombre de renseignements utiles pour l'histoire et l'identification de beaucoup de ces manuscrits, dressé la liste

des copistes qui ont signé un certain nombre d'entre eux et donné le titre de tous les catalogues et notices, manuscrits et imprimés, dont ces *codices* ont été l'objet du XVI^e siècle au XX^e.

A signaler, dans le manuscrit 218, qui est un recueil, rédigé au XIV^e siècle par Guillaume, abbé de Ter-Doest, d'instructions ou de méditations à l'usage des religieux de cette abbaye, un éloquent éloge, que M. de Poorter a été bien inspiré de recueillir, du travail des copistes (*opus immortale*), ainsi que de tous les travaux manuels et intellectuels (*praeparatio, emendatio, illuminatio, intitulatio, ligatio*) qui concouraient à la confection, à la correction et à l'ornementation des livres dans les *scriptoria* monastiques.

Le catalogue des manuscrits de Bruges, tome II du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique, porte comme le tome I (Manuscrits de Namur), dont il a déjà été rendu compte dans la *Revue* (12^e année, 1934, p. 472-473), le millésime de 1934. Bel exemple d'activité scientifique dont il y a lieu de féliciter sans réserve à la fois les rédacteurs, les membres de la Commission du Catalogue général et celui de nos collègues et amis belges qui en est, comme chacun sait, l'animateur, M. Paul Faider, professeur à l'Université de Gand et conservateur de Mariemont.

Ch. SAMARAN.

Droit romain.

Henri LÉVY-BRUHL, *Quelques problèmes du très ancien droit romain (Essai de solutions sociologiques)* : Paris, Domat-Montchrestien, 1934, 185 pages, 35 francs.

Les origines du droit romain posent des problèmes que les historiens, les juristes et les sociologues ont diversement résolus. M. H. Lévy-Bruhl a réuni dans ce volume une série d'articles dont l'ensemble forme le tableau le plus complet que l'on possède à l'heure actuelle sur le droit romain antérieur aux XII Tables et qui permettra par là même de réaliser l'accord entre les résultats — trop souvent divergents — des historiens, des juristes, des sociologues et des linguistes.

Jusqu'à présent, les juristes avaient essayé de découvrir, à travers les institutions romaines les plus anciennes, les origines mêmes du droit. On avait admis sans discussion que les plus anciens documents sur le droit romain nous mettaient en présence d'un droit « primitif », qui dès lors devait être comparé à d'autres droits également « primitifs ». On fit largement appel à la méthode comparative et on releva soigneusement toutes les ressemblances, — parfois fortuites et trop souvent trompeuses, — qu'on croyait découvrir entre le très ancien droit romain et le droit des peuples peu avancés. Cette méthode avait conduit à placer